REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 21 juin 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Projet participatif: bientôt des protections périodiques gratuites dans tous les établissements scolaires du canton

Accompagnée d'élèves impliqués dans le projet, Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), a confirmé la mise à disposition prochaine de protections périodiques gratuites dans tous les établissements scolaires publics genevois.

Comme annoncé l'année dernière, tous les établissements scolaires publics du canton de Genève mettront gratuitement des protections périodiques à disposition des élèves dès le premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023. Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), l'a confirmé mardi 21 juin 2022, lors d'une conférence de presse organisée à l'ECCG Aimée-Stitelmann en compagnie d'élèves scolarisés dans différents degrés et impliqués dans le projet.

Des distributeurs de protections périodiques seront installés au secondaire I et II. A l'école primaire et dans les écoles de pédagogie spécialisée, les élèves bénéficieront d'un accès facilité aux protections par le biais de leurs enseignantes et enseignants, en bénéficiant d'un accompagnement adapté à leurs besoins, dans un cadre sécurisant.

Le département a souhaité s'appuyer sur une démarche participative, menée en étroite collaboration entre les directions d'école et les élèves. Ces derniers avaient été à l'origine de nombreux projets pilotes sur lesquels le département s'est appuyé pour construire son dispositif, tant sur le plan matériel que sur celui de l'accompagnement pédagogique. Ces expériences pilotes ont également permis de donner du sens à la démarche. Elles ont contribué à faire en sorte que les acteurs scolaires se l'approprient, afin que le large déploiement confirmé ce jour vienne s'ancrer logiquement dans le quotidien des établissements.

Ce programme contribuera par ailleurs à briser le tabou des règles et à promouvoir l'égalité dans le cadre scolaire.

Soucieux de l'intégrer dans une logique plus globale, le DIP rappelle que ce projet s'inscrit également dans le travail de prévention réalisé tout au long du parcours scolaire par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), via les cours en santé sexuelle et vie affective et des entretiens de santé.

Ces actions répondent ainsi au besoin exprimé par les élèves en matière d'information, de

libération de la parole et de soutien.

Les protections fournies seront toutes de qualité biologique. Les préoccupations environnementales et climatiques n'ont pas été oubliées des réflexions et une information sur les protections menstruelles réutilisables sera systématiquement dispensée aux élèves.

Une évaluation du fonctionnement de ce dispositif, tant sur le plan matériel, logistique que pédagogique, est prévue en fin d'année scolaire 2022-2023. Elle permettra, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

Annexes:

- Support de présentation de la conférence de presse
- Film *Sang % Accessible*

Pour tout complément d'information: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de communication, DIP, T. +41 22 546 69 68, +41 79 754 25 90, pierre-antoine.preti@etat.ge.ch.